

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATIONS MINIÈRES EN SERBIE (1906-1928)

Filiale de la Société financière d'Orient

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Financiere_d'Orient.pdf

et de la Société auxiliaire des mines

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Auxiliaire_des_mines.pdf

Henri (ou Henry) Jules-Étienne WIENER,
président

Né à Vienne (Autriche), le 19 août 1853.
Fils de Sigismond Wiener et de Julie Mahler.
Naturalisé français.
Marié à Mathilde Rosenfeld.
Ingénieur à Paris.
Associé de Finaly et Cie, banquier à Paris (mars 1891).
Administrateur des Chemins de fer de Porto-Rico (1895).
et de la Société syrienne de construction et d'exploitation (1896), chargée du Beyrouth-Damas-Hauran,
www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Syrienne_de_Construction.pdf
Administrateur délégué d'un petit holding franco-russe, la Compagnie industrielle pour la France et l'Étranger (juillet 1896), rebaptisé en octobre suivant Compagnie générale pour l'industrie en France et à l'étranger, qu'il représente notamment
à la Compagnie industrielle de traction pour la France et l'Étranger (1897),
à la S.A. d'Électricité et d'automobiles Mors (fév. 1898).
à la Société financière de transports et d'entreprises industrielles (Bruxelles),
à la Compagnie générale d'électricité de la ville de Buenos-Ayres (1897-1907),
aux Tramways de Lorient (1897-1913),
aux Tramways de Tours (1898-1913),
aux Tramways de Reims (*Recueil financier belge*, 1906),
à la Cie générale espagnole des mines (créée en 1898, à capitaux allemands),
à la Société houillère de la Russie méridionale,
aux Charbonnages de Nikitofka ou Nikitowka (1899-1905),
aux Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan (1901)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ch._fer_IC-Yunnan-docu.pdf
et au Grand Hôtel.
En outre, administrateur du Traumatol (1897),
de la Banque de Tunisie,
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque_de_Tunisie.pdf
de la Société franco-néerlandaise des plantations de Java,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Fr-Neerl._Plant._Java.pdf
du Port, quais et entrepôts de Beyrouth (ca 1902),
www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Port_de_Beyrouth.pdf
et des Ateliers de construction de Gorlowka (*Recueil financier belge*, 1906),

Après la dissolution de la Cie générale, votée en décembre 1905, on le retrouve dans la Société d'exploitations minières en Serbie , à l'American Railroad Company of Porto-Rico, aux Charbonnages d'Héraclée (1906) www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Charbonnages_d'Heraclee.pdf à la Société nouvelle de constructions et de travaux (1920) et, surtout, dans des affaires hôtelières (Grand Hôtel, Biarritz Carlton Hôtel, Hôtel Meurice, Union hôtelière parisienne, Trianon Palace Hôtel de Versailles). Pris à partir comme étranger naturalisé par le journal antisémite *La Libre Parole* du 22 avril 1916. Décédé de 18 janvier 1922, à Marseille, rue Noailles, 24. Avis de décès : *Le Figaro*, 20 janvier 1922, *Le Temps*, 21 janvier 1922.

Affaires serbes
Société d'exploitations minières en Serbie
(*Gil Blas*, 7 novembre 1906)

Le correspondant parisien du *Financial News* publie une lettre de la Société financière d'Orient de laquelle il résulte que cet établissement a participé à la constitution d'un syndicat pour les actions de la Société d'exploitations minières en Serbie. L'introduction des actions sur le marché n'aura probablement pas lieu avant la fin de l'année courante.

Société d'Exploitations minières en Serbie
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 janvier 1907)

La Société d'exploitations minières en Serbie, dont les titres ont été introduits aujourd'hui au marché en Banque, est une société belge, constituée à Bruxelles le 21 mars 1906. Elle est au capital de 3.800.000 francs, divisé en 118.000 actions de 100 francs chacune, entièrement libérées. Sur ces 33.000 actions, 11.000 ont été souscrites en espèces, les 24.000 autres étant affectées à la rétribution des apports faits à la société, soit : 18.325 actions au Servian Dredging and Mining Syndicate Ltd, qui a rétrocédé à la nouvelle entreprise tous ses biens et droits mobiliers et immobiliers ; 6.673 actions à la Société financière d'Orient qui a prêté son concours à la fondation de la Société d'exploitations minières en Serbie.

Le titre de la Société définit son objet, de manière générale, comme étant celui de la plupart des entreprises minières existantes. Plus particulièrement, elle se propose d'exploiter les terrains et concessions à elle apportés par le Servian Dredging and Mining Syndicate Ltd, et qui sont énumérés comme suit par l'article 3 des statuts : a) La concession du « Peck », accordée par le décret du ministère de l'agriculture royal serbe, daté du 12 décembre 1903. b) Le droit de concession « Radenka » accordé par le décret du ministère d'agriculture royal serbe daté du 1^{er} décembre 1905. c) Le droit de recherche exclusif « Peck » accordé par le décret du ministère d'agriculture royal serbe, daté du la septembre 1905, n° 1.239. d) Le droit de recherche exclusif « Sallasch » accordé par le décret du ministère d'agriculture royal serbe, daté du 23 mai 1905, n° 902. e) Le droit de recherche exclusif « Slatina » accordé par le décret du ministère d'agriculture royal serbe, daté du 23 mai 1905, n° 903. f) Le simple droit de recherche « Brusnick » accordé par le décret du ministère d'agriculture royal serbe, daté du 23 avril 1905, n° 808. Tel est le champ d'activité que les statuts assignent à la société.

Les notices, entrant dans les détails, mentionnent le dragage d'alluvions aurifères, l'exploitation de charbonnages et de mines de cuivre, et font état de prévisions fixant le

bénéfice annuel à provenir des dragages à 380.000 fr. Ces chiffres sont indiqués à seul titre de prévisions.

Le siège de la société est à Bruxelles, 29, rue Ducale.

La Société auxiliaire des mines, 3, rue Pillet-Will, à Paris, a été désignée comme représentant de la Société, en France, responsable des droits de timbre.

Le conseil d'administration se compose de MM. H. Wiener, président ; G. de Klapka¹, Arnold Naville, [Société financière d'Orient] Maurice Wilmotte [Société auxiliaire des mines], Charles Durrenberger, Abraham Oserovicz ; G. Washburns Sessions.

Les statuts de la Société d'exploitations minières en Serbie, déposés chez M^e Van Halteren, notaire à Bruxelles, ont été publiés à l'annexe du *Moniteur belge* les 9 et 10 avril 1906, sous le n° 1700. On en trouvera d'autre part l'analyse.

.....
Société d'Exploitations Minières en Serbie. — Constitution. — Suivant acte reçu par M^e Van Halteren, notaire à Bruxelles, le 21 mars 1906, il a été formé par la Société financière d'Orient, la Société auxiliaire des Mines, la Banque Impériale ottomane ; M. Herbert-Alfred Deed, liquidateur de la Société Servian Dredging and Mining Syndicate Ld et MM. Pyrame Naville², Henry Wiener, Maurice Wilmotte, Georges de Klapka, Arnold Naville et Julien Monod, une société anonyme sous la dénomination de : Société d'exploitations minières en Serbie.

Elle a pour objet principal : l'exploitation et la mise en valeur de droits de recherches et de concessions minières situées dans le royaume de Serbie, dont il lui a été fait apport par le liquidateur de la Servian Dredging and Mining Syndicate Ltd. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 3 des statuts.

Le siège social est établi à Bruxelles.

La société aura une agence responsable en Serbie, et pourra avoir, à l'étranger, des sièges administratifs, succursales et bureaux.

La durée de la société a été fixée à 30 années.

Le fonds social est de 3.800.000 fr., et divisé en 38.000 actions de 100 fr. chacune, sur lesquelles 18.325, entièrement libérées, ont été attribuées à la liquidation de la Servian Dredging and Mining Syndicate Ld, en représentation des apports faits par ladite société, comprenant tous ses biens, droits mobiliers et immobiliers ; en outre, 5.675 actions entièrement libérées ont été attribuées à la Société Financière d'Orient en rémunération de son concours financier. Les 14.000 actions de surplus, ont été toutes souscrites par les fondateurs susnommés et libérées du quart. Ces actions seront nominatives jusqu'à leur complète libération ; lorsqu'elles seront entièrement libérées, elles seront au porteur.

Par décision de l'assemblée générale, il pourra être créé des obligations.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale, et la somme nécessaire pour servir 5 % d'intérêt aux actions. Le solde sera réparti comme suit : 10 % au conseil d'administration et 90 % aux actionnaires. Toutefois, l'assemblée générale pourra affecter tout ou partie de ces 90 % à la constitution d'un fonds de prévoyance.

La société est administrée par un conseil composé de 5 à 8 membres.

¹ Georges Klapka : secrétaire général de la Banque impériale ottomane :

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Qui_etes-vous_1924-Levant.pdf

² Pyrame Naville (1849-1921) : citoyen suisse, directeur de l'agence de Paris, puis administrateur (1891) de la Banque impériale ottomane qu'il représenta au conseil de la Banque de Roumanie, de la Société française de reports et de dépôts, du Jonction Salonique-Constantinople, de la Société franco-ottomane d'études industrielles et commerciales... Président de la Société financière d'Orient (1896) et du Chemin de fer Smyrne-Cassaba et prolongement. Chevalier de la Légion d'honneur (1905), consul général de Serbie à Paris (1908). Nécrologie dans *Le Temps*, 13 mars 1921.

La publication légale relative à la constitution de cette société a été faite dans l'*Annexe au Moniteur belge* du 9-10 avril 1906 (Acte n° 1700).

Les administrateurs sont : MM. Henry Wiener, demeurant à Paris, 9, place des Ternes ; Georges de Klapka, 7, rue Meyerbeer ; Maurice Wilmotte, 3, rue Pillet-Will ; Arnold Naville, 195, bd Saint-Germain ; Charles Durrenberger, banquier à Belgrade ; Abraham Oserovics, industriel à Belgrade ; et Georges Washburn Sessions, industriel à Londres.

Le siège social est établi à Bruxelles, 29, rue Ducale.

Les actions de la société, numéros 1 à 38.000, sont entièrement libérées et sont abonnées au timbre français ; la Société Auxiliaire des Mines, 3, rue Pillet-Will, à Paris, a été agréée comme représentant responsable, par l'administration de l'Enregistrement et du Timbre. La Société financière d'Orient, 29, rue Ducale, à Bruxelles est chargée du service financier (N. D. L.R.).

Société d'exploitations minières en Serbie
(*Annuaire Desfossés*, 1910)

Société anonyme belge, constituée suivant statuts publiés au *Moniteur belge* des 9 et 10 avril 1906.

Objet : l'exploitation et la mise en valeur des droits de recherches et de concessions minières dans le royaume de Serbie, détenus par le Servian Dredging and Mining Syndicate Limited, notamment : la concession du Pech, le droit de concession Radenka, les droits de recherche Peck, Saliash, Slatina, Brusnick. La Société pourra entreprendre dans le royaume de Serbie ou dans tout autre pays l'exploitation des mines, gisements, sables ou alluvions dont elle jugerait utile de devenir propriétaire par acquisition, échange, apport en Société ou concession directe, ainsi que tous ceux dont elle pourra devenir locataire, etc. Elle pourra s'intéresser, par voie d'apport, de souscription, d'intervention financière ou par tout autre mode, dans toutes Sociétés et entreprises ayant un but similaire au sien ou susceptibles de développer son industrie et son commerce, et se fusionner avec ces Sociétés et entreprises.

Siège social : 29, rue Ducale, à Bruxelles [= Société financière d'Orient].

Durée : 30 ans, à compter du 10 avril 1906.

Capital social : 3.800.000 francs divisé en 38.000 actions de 100 fr. chacune sur lesquelles 24000 ont été remises en rémunération d'apports, consistant principalement en l'ensemble des droits et biens de la Servian Dredging and Mining Syndicate et divers concours financiers. .

Conseil d'administration : 5 à 8 membres, propriétaires d'au moins 50 actions chacun.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : le quatrième mercredi d'avril, à 3 heures ; dépôt des titres 5 jours avant la réunion.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve, 5 % d'intérêt sur le montant libéré des actions. Sur le surplus et sauf prélèvement pour constitution d'un fonds de prévision : 10% au conseil et 90 % ; à toutes les actions.

Service financier : à la Société financière d'Orient, à Bruxelles.

ADMINISTRATEURS

MM. H[enri] Wiener, G[eorges] de Klapka, A[rnold] Naville, M[aurice] Wilmotte, C. Durrenberger, A. Oserovics, J. Münch.

Société d'exploitations minières en Serbie
(*Le Journal des finances*, 13 juillet 1912)

D'après les comptes soumis à l'assemblée générale qui s'est tenue récemment à Bruxelles, les bénéfices de cette société ont atteint, en 1911, le chiffre de 226.179 fr. contre 38.596 fr. pour le précédent exercice. Après déduction de 214.784 fr. pour amortissements sur diverses immobilisations, il est resté, en tenant compte du reliquat bénéficiaire antérieur, un solde de 15.711 fr. qui a été reporté à nouveau.

*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers
en valeurs au comptant près la Bourse de Paris, 1913*

Exploitations minières en Serbie (557-559)

Serv. fin. : Soc. financière d'Orient.

H. Wiener, pdt ; G. de Klapka, v.-pdt ; A. Naville, D. Stefanovitch, J.-P. Monod,
M[arcel] Paisant, K. Stoyanovitch.

Comm. : cte de Germiny³, Ph. Dieterlen.

VALEURS ÉTRANGÈRES

(Abonnements et désabonnements au timbre)

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 3 janvier 1919)

La Société d'exploitations minières en Serbie, ayant son siège à Bruxelles est, à partir du 12 janvier 1919, désabonnée au timbre pour 38.000 actions numéros 1 à 38.000 d'une valeur nominale de 100 fr. (*Journal officiel* du 31 décembre).

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 juin 1925)

Nous croyons savoir qu'un accord intéressant la Société d'Exploitations Minières en Serbie vient de régler par une transaction la réclamation qu'elle avait adressée devant le Tribunal arbitral mixte franco-allemand, relativement aux dommages subis pendant la guerre. Cette transaction porte sur le chiffre de 4.750.000 fr., qui constitue une rentrée des plus importante si l'on considère que le capital de la société n'est que de 3.800.000 fr.

UNE HAUSSE SENSATIONNELLE

(*Le Journal des finances*, 16 mars 1928)

³ Georges de Germiny (1852-1936) : petit-fils de Charles de Germiny et fils aîné d'Adrien de Germiny, l'un et l'autre administrateurs de la Banque impériale ottomane. Administrateur de sociétés, notamment la New African Cy. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/New_African_Company.pdf

Bien des spéculateurs se souviennent des difficultés qu'ils avaient à trouver, il y a quelques années, une contrepartie à cinq francs sur les actions Exploitations minières en Serbie.

Depuis plus d'un mois, cette valeur est ramassée par une banque de la place qui prenait encore mercredi dernier à 370.

L'assemblée générale des actionnaires de cette société se tient en avril. Le bruit court qu'il sera fait des déclarations susceptibles de déclencher un véritable « boom ». A défaut de nouvelle sensationnelle, ne pourrait-on pas annoncer l'introduction à Bruxelles des titres de cette affaire belge qui ne sont cotés qu'à Paris ? Ce serait certainement un stimulant de premier ordre.

UNE NOUVELLE FIRME
(*Le Journal des finances*, 16 mars 1928)

Ne vous défaites pas des titres sans valeur, on ne sait jamais ce qui peut arriver : méditez l'exemple des Exploitations Minières en Serbie dont l'action valait naguère encore presque rien, et qui, dans les quatre derniers mois, a vu ses cours passer de 115 au plus bas à 935 au plus haut et cote actuellement 820.

Cette société va faire peau neuve ; elle sera cotée à partir du 1^{er} juin sous la dénomination « Minière franco-belge » puisque aussi bien c'est en Belgique qu'elle semble avoir trouvé sa voie. Le dossier a été déposé à Bruxelles en vue de l'introduction sur cette place.

Exploitations minières en Serbie
UNE NOUVELLE ORIENTATION
(*Le Journal des finances*, 20 avril 1928)

L'assemblée générale des actionnaires de la Société des exploitations minières en Serbie, qui doit se tenir dans quelques jours à Bruxelles est attendue avec quelque impatience. Un point paraît acquis : le changement du conseil, conséquence du déplacement de la majorité.

Le nouveau conseil d'administration sera vraisemblablement composé en majeure partie de banquiers parisiens ; il donnerait à l'entreprise une nouvelle orientation et chercherait à en faire un omnium minier,

L'activité de la société se tournerait principalement vers la Tunisie et l'Indochine. Ce vaste plan nécessiterait une augmentation du capital qui serait réalisée avec une très légère prime sur le pair.

[Société d'exploitations minières en Serbie]

Cette société a été fondée en mars 1906, au capital de 3.800.000 francs, chiffre qui n'a jamais varié depuis. [...] Elle reprenait, à une société anglaise, qui reçut pour prix de son apport, 24.000 actions de 100 francs sur les 38.000 dont se compose le capital, divers terrains et concessions minières renfermant notamment des alluvions aurifères, des gisements de cuivre et de lignit. Au début, la société se borna à exploiter les alluvions aurifères et elle commençait seulement à reconnaître l'importance de ses gisements de cuivre et de lignite quand la première guerre balkanique éclata. Pendant

toute la période qui suivit, l'exploitation fut, bien entendu, très précaire, pour être complètement suspendue en 1915, lors de l'invasion des armées allemandes.

En 1918, la société put rentrer en possession de ses propriétés, mais, faute de moyens suffisants, elle ne reprit pas son exploitation. Toute son activité se borna, dès lors, à faire aboutir sa demande d'indemnités au titre des dommages de guerre devant le tribunal mixte d'arbitrage. Elle eut d'ailleurs gain de cause et se vit attribuer de ce chef une somme de 4.750.000 francs.

Au début de cette année, la situation de la société était la suivante : exploitation nulle, mais 3.766.000 francs en caisse, 53.000 francs d'immobilisations et 19.000 francs de dettes.

Étant donné ces éléments et étant donné d'autre part que la société possédait encore toutes ses concessions et installations (un gisement de lignite, une centrale électrique de 1.000 CV, un matériel électrique, des bâtiments, des dragues, etc.), il s'agissait de savoir quelle allait être son orientation. Le conseil alors en exercice penchait vers la liquidation pure et simple. Un groupe d'actionnaires possédant la majorité du capital s'opposa à cette politique et, à l'assemblée générale d'avril dernier, prit la direction de la société. Le même jour, une assemblée extraordinaire changea la dénomination en celle de « Société minière franco-belge », le capital étant maintenu au chiffre de 3 millions 800.000 francs ; 3.800 parts bénéficiaires furent en outre créées pour être réparties entre les possesseurs des 38.000 actions de 100 francs, représentant le capital initial.

.....
(*Le Journal*, 9 décembre 1928)

Suite :

Société minière franco-belge :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Miniere_Franco-Belge.pdf